



Assistance internationale

REGISTRE / CIH / ITM
Le 15 JAN. 2013
LN° 0036

Original : français

CONVENTION POUR LA SAUVEGARDE DU PATRIMOINE CULTUREL IMMATERIEL

COMITE INTERGOUVERNEMENTAL POUR LA SAUVEGARDE DU PATRIMOINE CULTUREL IMMATERIEL

DOSSIER DE DEMANDE D'ASSISTANCE INTERNATIONALE DU FONDS DU PATRIMOINE IMMATERIEL EN 2013

1. État(s) partie(s)

Pour les candidatures multinationales, les États parties doivent figurer dans l'ordre convenu d'un commun accord.

Gabon

2. Personne à contacter pour la correspondance

Donnez le nom, l'adresse et les coordonnées d'une personne à qui toute correspondance concernant la candidature doit être adressée. Si une adresse électronique ne peut être donnée, indiquez un numéro de télécopie.

Pour les candidatures multinationales, indiquez les coordonnées complètes de la personne qui est désignée par les États parties comme étant le contact pour toute correspondance relative à la candidature et les coordonnées d'une personne de chaque État partie concerné.

Titre (Mme/M., etc.) : Monsieur

Nom de famille : OWONO

Prénom : Germain

Institution/fonction : Chef de service recensement à la Direction Générale
de la culture

Adresse : Ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la
recherche scientifique, chargé de la jeunesse, des sports et de la
culture.
B.P. 1007

Numéro de
téléphone : (241) 07.28.88.70

Numéro de fax :

Adresse électronique :

Autres informations pertinentes : Germain Owono, chef de « Service Recensement » en charge des inventaires du patrimoine culturel immatériel, service créé en 2012 au sein de la direction générale de la culture et porteur du présent dossier, a prit part à tous les ateliers qui ont été organisés par l'UNESCO (Libreville et par le secrétariat de la convention en janvier 2011), en faveur de la mise en œuvre de la convention pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel au niveau national.

3. Titre du projet

Il s'agit du titre officiel du projet en français ou en anglais qui apparaîtra dans les publications.

Ne pas dépasser 200 caractères

Inventaire et promotion du patrimoine culturel immatériel des populations pygmées du Gabon

4. Budget

Montant demandé au Fonds : 25000 dollars des États-Unis

Contribution de l'État partie : contribution en nature (équivalant à 11990 dollars des États Unis)

5. S'agit-il d'une demande d'urgence susceptible de bénéficier d'un traitement accéléré ?

Indiquez s'il s'agit d'une demande d'assistance urgente pouvant justifier une évaluation accélérée par le Bureau. Il vous est demandé de décrire la nature et la gravité de la situation d'urgence à la rubrique 12.

demande urgente

demande non urgente

6. Durée du projet

Indiquez le nombre total de mois requis pour la mise en œuvre du projet proposé.

17 mois

7. Nom de l'organisation chargée de la mise en œuvre

Indiquez le nom de l'organisation (agence ou institution) chargée de la mise en œuvre du projet si celui-ci est sélectionné pour être financé.

Centre de Recherche et d'études sociologiques (CRES)

8. Portée du projet

Cochez une case seulement.

- locale (sous-nationale)
- nationale
- sous-régionale/régionale (plus d'un pays)
- internationale (y compris les zones géographiquement discontinues)

9. Situation du projet

Indiquez les endroits où le projet sera mené.

Ne pas dépasser 100 mots

Le projet couvre cinq (05) provinces des neuf (9) que compte la République gabonaise, où l'on note une importante concentration de populations pygmées Babongo, Baka, Bakola. Il s'agit des trois des cinq groupes qui peuplaient autrefois les forêts gabonaises. En effet, nous avons noté depuis plusieurs années maintenant que les Barimba, peuples pygmées qui vivaient dans la Nyanga et les Okowa, situés dans l'Estuaire avaient quasiment disparus, à défaut d'avoir été assimilés au fil des années par leurs voisins bantous.

Les groupes concernés par le projet sont essentiellement localisés dans les communes de Mékambo (Ogooué-Ivindo), de Minvoul (Woleu-Ntem), Franceville (Haut-Ogooué), Etéké (Ngounié), Koula-Moutou (Ogooué-Lolo).

10. Objet de la demande

Cochez une case pour indiquer la raison pour laquelle l'assistance internationale est demandée.

Ce formulaire ne doit pas être utilisé pour faire une demande d'assistance préparatoire. Les États parties qui souhaitent présenter des demandes d'assistance préparatoire pour l'élaboration des dossiers de candidature pour inscription sur la Liste de sauvegarde urgente doivent utiliser le formulaire ICH-05, et les États parties qui souhaitent présenter une demande d'assistance préparatoire pour l'élaboration de propositions pour le registre des meilleures pratiques doivent utiliser le formulaire ICH-06.

- sauvegarde du patrimoine inscrit sur la Liste de sauvegarde urgente
- sauvegarde du patrimoine étant proposé pour inscription sur la Liste de sauvegarde urgente
- établissement d'inventaires
- mise en œuvre de programmes, projets et activités de sauvegarde

11. Formes de l'assistance demandée

Cochez une ou plusieurs cases pour identifier les formes que peut prendre l'assistance internationale.

- des études concernant les différents aspects de la sauvegarde
- la mise à disposition d'experts et de praticiens
- la formation de tout personnel nécessaire
- l'élaboration de mesures normatives ou autres
- la création et l'exploitation d'infrastructures
- la fourniture d'équipement et de savoir-faire
- d'autres formes d'assistance financière et technique y compris, le cas échéant, l'octroi de prêts à faible intérêt et de dons

12. Contexte et justification

Donnez une brève description de la situation actuelle et du besoin auquel l'assistance proposée doit répondre. Pour la sauvegarde d'un élément particulier, donnez une description de l'élément, de sa viabilité et des raisons pour lesquelles des mesures de sauvegarde sont nécessaires. Pour les programmes ou activités qui ne concernent pas directement un élément particulier (par exemple, préparation d'inventaires, renforcement des capacités, sensibilisation, visibilité), décrivez les programmes et activités qui y sont liés, le cas échéant, et précisez les lacunes à combler. Pour les demandes d'assistance d'urgence, décrivez la nature et la gravité de la situation d'urgence.

Ne pas dépasser 500 mots

Ce projet entend réaliser l'inventaire des éléments du patrimoine culturel immatériel des minorités pygmées vivant sur le territoire national.

Sept ans après la ratification de la Convention pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel par le Gabon, des formations - non encore traduites en programme d'action - en vue de mettre en œuvre celle-ci au niveau national, ont été réalisées par le Bureau Multipays de l'UNESCO à Libreville pour les agents du ministère en charge de la culture, de la Communication et de l'Intérieur.

A partir de cette observation, le bureau Multipays de l'UNESCO à Libreville a initié de juin à août 2012, en partenariat avec le Ministère de l'Intérieur, une série de quatre ateliers de formation des communautés locales aux méthodes d'inventaire.

L'objectif spécifique de ces ateliers était de renforcer les capacités des communautés locales en matière de sauvegarde de leur patrimoine culturel immatériel. Les ateliers s'adressaient prioritairement aux agents des conseils départementaux, communaux et des services provinciaux de la culture. Au total, quatre vingt et un (81) participants ont pris part aux ateliers.

Ces ateliers ont été l'occasion d'une prise de conscience de la disparition des éléments de PCI ainsi que de leur principal vecteur, la langue, comme ce fut le cas du *Ntoumou* dans la province du Woleu-Ntem.

A l'issue des ateliers, nous avons constaté que les communautés pygmées présentes dans ces différentes provinces n'avaient pas été associées aux travaux, ce qui nous a conduit à envisager une sensibilisation/formation appropriée à ces communautés qui souffrent, autant que leurs voisins bantou, de la perte des éléments du PCI constitutif de leur identité.

Le PCI de ces populations autochtones demeure encore peu connu dans sa grande majorité. C'est pour combler cette grave lacune que le présent projet est élaboré.

La réalisation des inventaires du patrimoine culturel immatériel dans le cadre du présent projet permettra aux associations Mouvement des minorités autochtones et pygmées du Gabon (MINAPYGA) et Association pour les bonnes actions médicales et environnementales (ABAME) essentiellement, de disposer non seulement de praticiens capables de mener des inventaires mais aussi de consolider et enrichir leurs activités en faveur des communautés qu'elles représentent; par la création de programmes de promotion et de sauvegarde du patrimoine culturel immatériel. MINAPYGA et ABAME pourront alors mettre en œuvre des missions de sauvegarde et de promotion du PCI dans leurs communautés d'origine et pourquoi pas ailleurs au Gabon.

L'acquisition du matériel technique devra permettre de disposer d'outils performants pour la collecte, le traitement et l'archivage des données. La diffusion des résultats des inventaires contribuera à une meilleure connaissance mutuelle du PCI des différentes communautés pygmées, toute chose qui participe au renforcement du respect mutuel et au dialogue des cultures à l'échelle nationale. La constitution d'une base de données facilitera les travaux de recherche scientifique et permettra aux publics internationaux de faire davantage connaissance avec les éléments du PCI des populations autochtones du Gabon.

13. Objectifs et résultats

Décrivez les effets à moyen terme qu'apporterait la mise en œuvre du projet (objectifs) et quel genre d'impacts positifs et de réalisations concrètes seraient observés après la mise en œuvre du projet proposé (résultats escomptés). Tous deux doivent être clairement identifiés, et les résultats concrets doivent être mentionnés de manière détaillée et liés aux activités décrites sous la rubrique 14.

Ne pas dépasser 250 mots

Ce projet d'inventaire permettra de dresser l'état des lieux du PCI des populations cibles.

Sa mise en œuvre nécessitera l'élaboration d'une méthodologie adaptée ainsi que l'opérationnalisation du nouveau Service de recensement en charge des inventaires du patrimoine culturel.

Le projet sera mis en œuvre en 5 étapes. La phase des inventaires sera sanctionnée par l'organisation d'un atelier national en vue de l'élaboration d'un plan d'action national.

De façon spécifique, il s'agit de :

1. Sensibiliser les communautés, les décideurs et les associations à l'importance du PCI;
2. Elaborer une méthodologie d'inventaire et de promotion du patrimoine culturel immatériel adaptée;
3. Renforcer les capacités des parties impliquées dans la réalisation du projet;
4. Réaliser la collecte des éléments du PCI ;
5. Dresser des listes des éléments du PCI en fonction de leur état de viabilité;
6. Constituer une base de données à l'aide des résultats de l'inventaire et éditer de brochures.

Le projet vise les résultats suivants :

- Une méthodologie d'inventaire et de promotion du patrimoine culturel immatériel adaptée est disponible
- Les communautés, décideurs et le grand public sont sensibilisés à l'importance du PCI ;
- Les capacités des ressources humaines issues des communautés, des associations sont renforcées ;
- La collecte des éléments du PCI est réalisée ;
- Des listes d'inventaire du PCI sont dressées ;
- Les éléments du PCI sont identifiés en fonction de leur état de viabilité ;
- Les résultats de l'inventaire sont accessibles aux publics à travers la base de données et des brochures.

14. Activités

Quelles sont les principales activités qui seront menées en vue d'atteindre les résultats escomptés mentionnés dans la rubrique 13 (objectifs et résultats) ? Décrivez les activités dans un ordre approprié, en précisant leur faisabilité. Chaque activité doit être expliquée de manière narrative et détaillée. L'information fournie dans cette rubrique doit être conforme avec celle fournie sous les rubriques 21 (Agenda) et 22 (Budget).

Ne pas dépasser 500 mots

Les activités relatives à la réalisation du projet se dérouleront suivant une méthodologie qui permettra de capitaliser les acquis des phases précédentes.

Etape 1 : a) Création et opérationnalisation du Comité de pilotage du projet qui comptera les membres de MINAPYGA, de ABAME, du CRES et les agents du service de recensement du Ministère de la culture.

- b) Formation des membres du Comité de pilotage à l'inventaire et à l'importance du PCI.
- c) Evaluation et adoption d'une méthodologie d'inventaire adaptée aux populations cibles.

Etape 2. Acquisition du matériel spécifique pour le renforcement des capacités techniques du service de recensement en charge des inventaires, de MINAPYGA et ABAME

- a) Production des fiches d'inventaire adaptées
- b) Acquisition du matériel nécessaire pour la création de la base de données

Etape 3 : Sensibilisation à l'importance du PCI et formation aux inventaires (5 ateliers successifs)

Le premier atelier servira à tester la technique de collecte et sera validé par le Comité de pilotage

Chacun des ateliers sera construit comme suit :

- Identification des membres de la communauté susceptibles de participer à la formation ;
- Sensibilisation/Formation des membres de la communauté identifiés ;
- Réalisation de l'inventaire des éléments du PCI sur le territoire résidentiel de la communauté bénéficiaire ;
- Organisation d'un mini atelier de restitution au sein de la communauté bénéficiaire en vue de vérifier et de valider les données recueillies ;
- Ajustement/amélioration de la méthodologie du projet par le Comité de pilotage.

Etape 4 : Préparation de l'atelier national de restitution et élaboration d'un plan d'action national pour la sauvegarde et la promotion du patrimoine culturel immatériel des populations cibles.

- a) Dépouillement et analyse des données. Les fiches remplies et le rapport élaboré par les équipes d'inventaire sont transmis au Comité de pilotage qui procède à leur validation.
- b) Synthèse des résultats des ateliers provinciaux par le Comité de pilotage ;
- c) Réalisation des listes nationales des éléments du PCI sur la base de leur état de viabilité ;
- d) Production et diffusion d'émissions radiophoniques et télévisées de sensibilisation ;
- e) Elaboration d'un projet de plan d'action pour la sauvegarde et la promotion du patrimoine culturel immatériel par le Comité de pilotage ;
- f) Formation des membres de MINAPYGA et ABAME ainsi que des agents du ministère de la culture aux techniques de conception, de production et d'alimentation de la base de données

Etape 5 : a) Organisation de l'atelier national de restitution et validation du plan d'action et de promotion proposé par le Comité de pilotage sur la base des résultats des ateliers provinciaux ;

- b) Lancement officiel de la base de données au sein du ministère en charge de la Culture avec la participation du Comité de pilotage (copie aux associations) ;

Etape 6 : Entrée des données dans la base des données par les membres du Comité

Etape 7 : Edition de 5 brochures thématiques des éléments représentatifs du PCI

Etape 8 : Rédaction du rapport final et clôture du projet

15. Participation des communautés

Identifiez clairement les communautés, les groupes ou, le cas échéant, les individus concernés par le projet proposé. Décrivez les mécanismes prévus pour les associer pleinement aux activités proposées. Cette rubrique ne doit pas seulement décrire la participation des communautés en tant que bénéficiaires du soutien financier, mais aussi décrire leur participation active dans la planification et la mise en œuvre de toutes les activités proposées.

Ne pas dépasser 500 mots

Nous avons identifié les communautés Babongo, Baka et Bakoya, en partie représentées par ABAME et MINAPYGA, concernées par le projet. En leur sein, elles procéderont à l'identification des principaux détenteurs et praticiens du patrimoine culturel immatériel. Le comité de pilotage s'emploiera à travailler sur une communauté à la fois.

Lors de la rédaction de la candidature, nous avons travaillé uniquement avec ABAME et Mynapigat, domiciliés à Libreville. Ces consultations préliminaires ont été menées par la Direction Générale de la Culture (Service du recensement) et le CRES, à partir de la présentation des résultats de l'atelier de « formation des communautés locales aux méthodes d'inventaire (juin-août 2012) », et notamment des lacunes que nous y avons observées. Les deux associations ont marqué leur accord pour leur participation au projet. A propos de leur implication effective à la mise en œuvre du projet, elles ont estimé qu'il était important que leurs membres soient formés en premier afin de mener le travail de sensibilisation auprès des autorités traditionnelles et coutumières qui sont les garants des traditions et coutumes relevant des différents domaines du patrimoine culturel immatériel. Concernant les équipes d'inventaire qui doivent comprendre chacune trois membres (sur quatre) issus de la communauté, le même

procédé d'identification pourrait être appliqué par les chefs coutumiers (autorités locales).

Ainsi, au niveau du Comité de pilotage, les communautés, à travers les associations représentatives, désigneront deux représentants (par association) devant y siéger. Ces deux représentants devront particulièrement veiller au respect des principes traditionnels et coutumiers régissant l'accès au PCI et participeront de façon décisive aux campagnes de sensibilisation qui seront menées (ateliers, émissions radiophoniques, films de sensibilisation, etc.) ainsi qu'aux inventaires qui seront réalisés sur le terrain.

Chaque équipe d'inventaire comportera, en plus deux représentants des communautés identifiés à l'issue de l'atelier de sensibilisation/formation *in situ*.

Les représentants des communautés prendront part à toutes les étapes du processus de sensibilisation, de formation, de validation et de diffusion des résultats de l'inventaire. Les validations se feront d'abord au niveau des communautés autour de chaque équipe d'inventaire avant la validation nationale à laquelle les représentants des communautés participeront également.

L'accès des communautés aux données sur leur PCI sera garanti, à travers la mise à disposition de copies des fiches d'inventaires ainsi que des brochures et de la base de données dans les structures associatives respectives et les services provinciaux de la culture.

Concernant la promotion de leur PCI, les communautés seront invitées à identifier une mascotte à l'image de « patrimoine », à initier des plans et actions de promotion qui pourraient bénéficier du soutien des fonds publics et de partenaires techniques et financiers dans le cadre de la coopération bilatérale ou multilatérale en faveur des peuples Autochtones.

16. Stratégie de mise en œuvre

Décrivez l'organisation ou l'organisme qui pourra être chargé de mettre en œuvre le projet, notamment son nom, ses références, sa structure, etc. Précisez les ressources humaines disponibles pour mettre en œuvre le projet en indiquant la répartition des tâches (les coordonnées doivent être indiquées sous la rubrique 23).

Le projet sera mis en œuvre par la Direction Générale de la Culture (D.G.C.). Ce service technique est chargé de la gestion du patrimoine culturel au sein du ministère de la Culture. En rapport avec le PCI, ses missions (redéfinies depuis septembre 2012) consistent à « assurer l'inventaire, la sauvegarde, la revitalisation et la valorisation des éléments du PCI présents sur le territoire national ». La Direction assurera la tutelle technique, administrative et financière du projet.

Pour la gestion opérationnelle du projet, il sera créé au sein de la Direction générale de la culture, un « Comité de pilotage ». Il sera composé de huit membres provenant des structures ci-après :

- 2 représentants du ministère de la Culture;
- 4 représentants des associations des communautés concernées ;
- 2 représentants du Centre de Recherche et d'Etudes Sociologiques (CRES) ;

Le Comité bénéficiera de l'appui en ressources humaines (personnel d'appui : techniciens, secrétaires, chauffeurs, comptables, agents de bureau etc.) et logistique (infrastructure, matériel informatique et mobilier de bureau, etc.) du ministère en charge de la Culture.

La présidence du comité sera assurée par le responsable des inventaires au sein de la Direction générale de la culture, la vice-présidence assurée par l'un des représentants des associations et les deux rapporteurs seront issus du CRES et de l'association qui n'assurera pas la vice-présidence.

Les missions du comité de pilotage consisteront essentiellement en la planification, l'exécution et le suivi du projet.

Pour réaliser le projet à l'échelle nationale, le comité de pilotage s'appuiera sur les services provinciaux du ministère de la Culture, les agents municipaux et départementaux qui ont pris part aux ateliers organisés en leur faveur de juin à août 2012.

Cinq équipes de référence (chacune composée de trois personnes) seront mis en place dans les lieux identifiés comme abritant une importante concentration des populations concernées. Chaque équipe de référence facilitera la conduite du projet sur territorial administratif dont il a la charge et aura les attributions suivantes :

- La préparation des populations aux activités de formation et de recensement des éléments du PCI;
- La facilitation des missions de collecte dans leur territoire respectif ;

- La coordination logistique des activités de terrain ;
- La gestion et la résolution des difficultés rencontrées sur le terrain de concert avec le comité de pilotage, etc.

Chaque équipe de référence sera composée de 3 membres selon la répartition suivante :

- Un représentant des collectivités locales (Président du Conseil départemental ou Maire) ;
- Un représentant de l'administration culturelle provinciale (chef de service provincial de la culture)
- Un représentant des communautés

Une équipe d'inventaire constituée de 4 personnes, dont 2 représentants de la communauté et 2 représentants des associations sera mise en place dans chacune des 5 provinces identifiées. Les membres des équipes d'inventaire seront sélectionnés sur la base de leur appartenance aux communautés concernées, donc de la maîtrise des langues nationales parlées dans leur zone d'intervention. La maîtrise du français parlé et écrit sera également prise en compte dans leur recrutement pour éviter le recours à des traducteurs extérieurs.

Chaque équipe d'inventaire exécutera les activités suivantes :

- La conduite de la collecte sur le terrain et le remplissage des fiches d'inventaire ;
- La préparation du mini- atelier de restitution de deux jours sur site et la correction/amélioration des fiches d'inventaire en vue de leur exploitation au niveau national;
- La participation aux rencontres et réunions convoquées dans le cadre du projet.

Le service de recensement de la Direction générale de la culture dispose de 10 agents, dont 04 sont mis à la disposition du projet. Ces quatre agents disposent déjà de compétences en matière de définition et identification des éléments du patrimoine culturel immatériel, en utilisation du matériel spécifique et en informatique et ont participé aux précédentes activités de mise en œuvre de la convention au niveau national.

Les 5 services provinciaux du ministère de la culture concernés par le projet disposent chacune de 3 à 5 personnes, ayant pris part aux ateliers de formation, susceptibles de travailler à temps plein sur le projet. Certains des agents ont participé à l'atelier de formation des populations locales aux méthodes d'inventaire réalisé de juin à août 2012.

Au niveau des communautés, les personnes devant participer à la mise en œuvre du projet (Comité de pilotage, équipes d'inventaire) sont disponibles.

Au niveau du centre de Recherche et d'Etudes Sociologiques, deux personnes ressources, maîtrisant déjà les méthodologies de collecte de données en sciences humaines et sociales de par leur expérience de terrain sont disponibles. Les deux chercheurs mis à disposition du projet ont, pour l'un participé à la formation des formateurs dans le cadre du renforcement des capacités pour la mise en œuvre de la Convention et pour l'autre dans le cadre des activités menées par le bureau multipays de l'UNESCO à Libreville.

Enfin, la composante « renforcement des capacités » du projet, avec les formations qui sont prévues, dotera tout ce personnel des compétences nécessaires pour sa mise en œuvre optimale et efficiente.

17. Partenaires

Décrivez, s'il y a lieu, les mécanismes de coordination avec tout autre partenaire et ses responsabilités dans la mise en œuvre du projet, y compris les ressources humaines dont dispose chacune de ces entités impliquées.

Le projet sera mis en œuvre avec l'implication et la participation des représentants des communautés, des collectivités départementales et communales, du Centre de Recherche et d'Etudes Sociologiques, des associations MINAPYGA et ABAME. Toutes ces entités seront représentées au niveau du Comité de pilotage qui aura en charge la supervision générale du projet. Ce comité sera créé par un texte réglementaire du ministre en charge de la culture.

Le CRES assurera, entre autre, le suivi scientifique de la mise en œuvre du projet et sera d'un appui important à la formation, au dépouillement des données, à l'édition des brochures et à la conception de la base de données,

tache qui requiera le recrutement d'un spécialiste.

18. Suivi, rapport et évaluation

Indiquez comment l'organisation chargée de la mise en œuvre a l'intention de procéder pour effectuer le suivi, le rapport et l'évaluation du projet. Pour des projets complexes ou de grande envergure, un suivi et une évaluation externes sont préférables. Le Secrétariat tient à votre disposition des formulaires standards pour les rapports et les évaluations.

Ne pas dépasser 250 mots

Le suivi du projet sera assuré, au niveau national, par le Comité de pilotage et au niveau communal et/ou départemental par les points focaux qui seront mis en place au sein des services provinciaux de la culture

Les équipes d'inventaire élaboreront un rapport d'activités à la fin de chaque atelier local d'évaluation des résultats de terrain. Ces rapports seront transmis au comité de pilotage qui appréciera et formulera des recommandations et suggestions en préparation des autres étapes du projet. Il sera produit au total, 5 rapports d'étape avant l'atelier national de validation avant la production d'un Plan d'Action et de promotion du patrimoine culturel des peuples autochtones du Gabon.

En somme, la Direction Générale de la culture et le Comité de pilotage évalueront le projet après chaque atelier réalisé sur le terrain .

19. Renforcement des capacités

Expliquez en quoi le projet peut contribuer à développer les capacités ou à renforcer les ressources existantes, par exemple au sein des communautés et/ou dans l'organisation de mise en œuvre concernée.

Ne pas dépasser 250 mots

Le Gabon dispose de peu de ressources humaines compétentes pour la mise en œuvre de la Convention. Aussi, la constitution d'une masse critique de compétences nationales requiert un renforcement des capacités en faveur de la société civile et des communautés détentrices de ces patrimoines culturels.

Dans le cadre du projet, le renforcement des capacités vise les objectifs suivants :

- Sensibiliser les communautés, les associations ainsi que les autorités locales à l'importance du PCI et à sa sauvegarde ;
- Doter les membres du comité de pilotage et des points focaux provinciaux de compétences pour l'exécution, le suivi et l'évaluation du projet d'inventaire ainsi que l'élaboration et la mise en œuvre de plans de sauvegarde et de promotion du PCI ;
- Doter les membres des équipes d'inventaire de compétences adéquates pour la collecte des données, l'élaboration et la mise en œuvre de mesures de sauvegarde et de promotion du PCI.

Pour y parvenir, les activités suivantes seront organisées :

- 1 Atelier de formation qui réunira, outre les membres du comité de pilotage, mais aussi d'autres membres issus des deux associations identifiées pour le projet ;
- 1 atelier de sensibilisation/formation par commune ou département concerné, atelier auxquels prendront part les membres de chaque équipe référence et les représentants des communautés hôtes.
- 1 atelier de formation des membres du comité de pilotage et du personnel de la Direction Générale du patrimoine culturel à la conception, production, utilisation et gestion de la base de données ;
- Production d'émissions radiophoniques et télévisées de sensibilisation.

20. Viabilité et effets multiplicateurs

Expliquez comment les résultats et les bénéfices du projet pourront durer au-delà de la fin du projet. Si le mécanisme établi par le projet devrait continuer à fonctionner après la mise en œuvre du projet, décrivez comment et par qui il se poursuivrait.

Expliquez en quoi l'assistance pourrait susciter les contributions financières et techniques d'autres sources, ou pourrait stimuler des efforts similaires ailleurs. Si le projet global bénéficie de contributions d'autres sources de financement, précisez la provenance, le montant et l'utilisation.

Ne pas dépasser 250 mots

La pérennisation des acquis du projet, se manifeste par l'implication de MINAPYGA et de ABAME. Les acquis du projet leur permettent de s'approprier ce nouvel outil de sauvegarde de leur PCI. La production d'un Plan d'Action et de promotion des éléments de PCI porteurs de l'identité Babongo, Baka et Bakoya du Gabon est l'occasion d'une réorientation ou d'un enrichissement de leurs activités habituelles. Au niveau de l'Administration, les résultats de l'atelier vont donner un contenu, qui jusqu'à présent lui fait défaut, au Service de recensement nouvellement créé.

La Gabon étant engagé, depuis 2011 dans un processus d'élaboration d'une charte culturelle, récemment validée par le Conseil de Ministres (septembre 2012), les résultats du projet d'inventaire contribueront à la finalisation de ladite charte, à l'issue des discussions qui devront bientôt commencer entre le Ministère en charge de la culture et les deux chambres du Parlement.

En outre l'Etat s'engage, à la suite de la création du Service de recensement, à lui allouer un budget annuel de fonctionnement pour lui permettre de réaliser ses missions. Un examen du projet de budget est à l'étude auprès des services du budget du ministère des Finances. Parallèlement, des démarches seront entreprises par MINAPYGA et ABAME auprès des partenaires techniques et financiers multilatéraux pour le financement complémentaire des programmes et projets, conformément au système de financement de leurs activités ;

Enfin, le Gabon s'engage, dans le cadre de la coopération au sein des forêts du Bassin du Congo, à partager avec les autres Etats, parties ou non à la Convention, son expérience acquise de l'exécution du présent projet.

21. Calendrier du projet

Donnez un calendrier mois par mois pour les activités proposées. Les informations fournies dans cette rubrique doivent être en accord avec celles de la rubrique 6 (Durée du projet) et de la rubrique 14 (Activités). Notez que les activités ne peuvent commencer que trois mois environ après l'approbation de la demande au plus tôt. Un modèle de calendrier est disponible dans l'annexe 1 de la notice d'instructions.

Mois	Activités
01	<ul style="list-style-type: none"> - Arrêté ministériel portant création du Comité de pilotage du projet - Définition des termes de référence pour l'élaboration d'une méthodologie de travail adaptée aux populations cibles par le CRES - Mise en place de 5 équipes de référence
02	<ul style="list-style-type: none"> - Formation/sensibilisation des membres du comité de pilotage, élargie aux autres membres de MYNAPIGA et ABAME ainsi qu'aux agents du service de recensement - Evaluation et adoption d'une méthodologie de travail par le Comité, à l'issue de l'atelier
03	<ul style="list-style-type: none"> - Acquisition du matériel spécifique pour le renforcement des capacités techniques - Acquisition de matériel spécifique pour la base de données - Formation à la conception, réalisation et alimentation de la base de données. - Production des fiches d'inventaires
04	<ul style="list-style-type: none"> - Préparation par le point focal Ogooué-Ivindo de l'atelier de sensibilisation/formation des communautés Bakoya (Mékambo)
05	<ul style="list-style-type: none"> - Organisation de l'atelier de sensibilisation/formation des Bakoya à Makambo - Inventaire des éléments de PCI des Bakoya - Restitution/validation des résultats de l'inventaire - Rapport de l'atelier 1.
06	<ul style="list-style-type: none"> - Evaluation de la méthode et des fiches d'inventaire par le comité de pilotage - Préparation de l'atelier n°2 de sensibilisation/formation des communautés Babongo de la Ngounié à Mouila
07	<ul style="list-style-type: none"> - Organisation de l'atelier de sensibilisation/formation des Babongo à Mouila

	<ul style="list-style-type: none"> - Inventaires des éléments de PCI des Babongo - Restitution/validation des résultats de l'inventaire in situ - Rapport de l'atelier n°2.
08	<ul style="list-style-type: none"> - Réunion d'évaluation et de synthèse par le comité de pilotage - Préparation de l'atelier 3 de sensibilisation/formation des communautés babongo de l'Ogooué-lolo à Koula-Moutou
09	<ul style="list-style-type: none"> - Organisation de l'atelier de sensibilisation/formation des Babongo à Mouila - Inventaires des éléments de PCI des Babongo - Restitution/validation des résultats de l'inventaire in situ - Rapport de l'atelier 3.
10	<ul style="list-style-type: none"> - Réunion d'évaluation et de synthèse par le comité de pilotage - Préparation de l'atelier 4 de sensibilisation/formation des communautés babongo du Haut Ogooué à Franceville
11	<ul style="list-style-type: none"> - Organisation de l'atelier de sensibilisation/formation des Babongo à Franceville - Inventaire des éléments de PCI des Babongo - Restitution/validation des résultats de l'inventaire in situ - Rapport de l'atelier n° 4.
12	<ul style="list-style-type: none"> - Réunion d'évaluation et de synthèse par le Comité de pilotage - Préparation de l'atelier n°5 de sensibilisation/formation des communautés Baka du Woleun Ntem à Minvoul - Haut Ogooué à Franceville
13	<ul style="list-style-type: none"> - Organisation de l'atelier de sensibilisation/formation des Baka à Minvoul - Inventaire des éléments de PCI des Baka - Restitution/validation des résultats de l'inventaire in situ - Rapport de l'atelier n°5.
14 et 15	<ul style="list-style-type: none"> - Synthèse de Minvoul et rapport de l'ensemble des ateliers provinciaux - Réalisation des listes nationales des éléments du PCI selon leur état de viabilité - Production d'émissions radiodiffusées et télévisées - Production du projet de Plan d'Action et de promotion des éléments de PCI des populations pygmées du Gabon
16	<ul style="list-style-type: none"> - Organisation de l'atelier national de validation d'un plan d'action et de promotion des éléments de PCI des populations Pygmées du Gabon - Lancement de la base de données - Editions de 5 brochures thématiques
17	<ul style="list-style-type: none"> - Rapport final et clôture du projet

22. Budget

Le budget ne doit indiquer que les activités et dépenses pour lesquelles l'assistance internationale du Fonds du patrimoine immatériel est demandée, y compris la contribution de l'État partie, s'il y a lieu. Distinguez clairement le montant demandé au Fonds du patrimoine immatériel du montant de la contribution de l'État partie

Donnez une ventilation détaillée en dollars des États-Unis du montant demandé, par type de coût (par exemple, personnel, voyages, honoraires, etc.) de manière assez spécifique et détaillée afin de fournir la justification suffisante et permettre aux frais réels d'être directement comparés aux projections budgétaires. Des exemples de budgets sont disponibles dans l'annexe 2 de la notice d'instructions.

La ventilation démontrée dans cette rubrique doit être conforme à la description narrative et détaillée fournie à la rubrique 14 (Activités).

1. Acquisition du matériel				Fonds pour la sauvegarde du patrimoine immatériel	Etat partie
Désignation	Quantité	Coût unitaire	Montant		
Ordinateur + périphériques/ base de données	03	1000	3000	3000	-
Ordinateur portable (travail de terrain)	02	1000	2000	2000	-
Logiciel de gestion base de données	01	1000	1000	-	1000

Antivirus	03	90	270	-		630
Imprimante jet laser pour micro ordinateur	01	600	600	-		600
Encre jet laser pour imprimante	10	100	1000	-		220
Rame de papier	25	8	200	-		200
Appareil photo numérique avec 2 cartes mémoires d'au moins 4GB et consommable	2	200	400	400		-
Disque dur externe pour le stockage de données d'au moins 1 terra	3	100	300	300		300
Sous total 1			8770	5700		10250
2. Expertise						
Expert pour la création de la base de données et formation des utilisateurs (honoraires)	1		2000	2000	2000	-
Expert CRES pour l'élaboration de la méthodologie et animation des ateliers (transport, honoraires et indemnités)	1		3000	3000	3000	-
Sous total 2			5000	5000		2000
3. Renforcement des capacités						
1. Formation initiale des membres du comité de pilotage [Indemnité des membres]	6		20\$/J/Pers X 3jours	360	-	800
2. Formation des membres du comité de pilotage à l'utilisation et à la gestion de la base de données [Indemnité des membres]	3		20\$/J/Pers X 3jours	360	-	800
Activités de sensibilisation /Formation (5 ateliers provinciaux)						
Transport, indemnités de subsistance du Comité de pilotage	3x5 ateliers	400		6000	-	-
Edition d'affiches de sensibilisation	500	1		500	-	500
Production et diffusion d'émissions de débats radiophonique et télévisés	2	100		200	-	400
Sous total 3				7420	6000	6500
4. Collecte des données						
Transport local et indemnités point focal provincial	1		(100\$/ équipe / X 5) 3 jours	500	-	540
Indemnités équipe de collecte	4x5(20 pers.)		(15\$/5j/pers X5) 25 jours	7500	-	-
Sous total 4				8000	-	540
Atelier national d'évaluation et validation du plan d'action et de promotion						
Transport, hébergement et subsistance des représentants des Babongo, Baka et Bakoya	10		200\$/pers.	2000	2000	

Indemnités des autres participants issus des pts focaux locaux	05	200\$/Pers	1000	1000		800
Location de la salle	1	1	500	500		
Logistique communications	2	200	400	400		
Pause café	4	200	800	-		
Cocktail de clôture	1		1000	1000		
Sous total 4			5700	5700		13760
1. Communication et édition brochure						
Achat de carte de communication téléphonique	50	10\$	500			500
Production de banderoles	2	50	100	100		
Edition de la brochure	150	10\$	1500	1500		2000
Sous total			2100	1600		2500
Imprévus			-	1000		

23. Précédente assistance financière reçue de l'UNESCO pour des activités similaires ou connexes

L'État partie a-t-il déjà obtenu une aide financière de l'UNESCO ou de l'un de ses bureaux ou programmes pour mettre en œuvre une activité similaire ou liée au projet que vous proposez actuellement (par exemple pour la sauvegarde des mêmes éléments du patrimoine immatériel ou d'éléments similaires, pour l'inventaire du patrimoine culturel immatériel dans la même région ou dans d'autres, etc.) ? Dans l'affirmative, veuillez donner ci-dessous des informations détaillées sur le(s) projet(s) (titre, durée, numéro du contrat, source de financement, etc.).

- non
 oui (dans l'affirmative, prière de fournir des détails ci-dessous :)

24. Agence chargée de la mise en œuvre (partie contractante, si l'assistance est octroyée)

24.a. Nom et informations du contact

Indiquez le nom, l'adresse et les coordonnées de l'agence chargée de la mise en œuvre avec laquelle un contrat sera établi par l'UNESCO pour mener le projet, et indiquez le nom et titre de la personne à contacter.

Nom de l'agence : Direction Générale de la culture

Nom et titre de la personne à contacter : Germain Owono, chef de Service recensement

Adresse : Ministère de l'Éducation Nationale, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique, chargé de la Culture, de la Jeunesse et des Sports .

B.P. 1007 Libreville Gabon

Numéro de
téléphone : (241) 07 28 88 70

Numéro de fax : (241). 01.77.33.93

Adresse
électronique : odoublevono@yahoo.fr

Autres informations
pertinentes :

24.b. Problème sur tout contrat précédent avec l'UNESCO

L'agence chargée de la mise en œuvre a-t-elle un problème sur tout contrat conclu antérieurement avec l'UNESCO, parce qu'elle n'a pas réglé les sommes dues ou qu'elle a omis de s'acquitter de ses obligations en vertu de ce contrat? Dans l'affirmative, veuillez donner des informations détaillées sur le contrat (numéro de contrat, durée du contrat, Division de l'UNESCO ou de l'office concerné, etc.).

- non
 oui (dans l'affirmative, prière de fournir des détails ci-dessous :)

24.c Contrat en cours avec l'UNESCO

L'agence chargée de la mise en œuvre est-elle maintenant sous contrat avec l'UNESCO pour n'importe quel but? Dans l'affirmative, veuillez donner ci-dessous des informations détaillées sur le(s) contrat (s) (numéro de contrat, durée du contrat, Division de l'UNESCO ou de l'office concerné, etc.).

- non
 oui (dans l'affirmative, prière de fournir des détails ci-dessous :)

25. Signature pour le compte de l'État partie

La demande doit se conclure par la signature originale du responsable habilité à signer pour le compte de l'État partie, avec la mention de son nom, son titre et la date de soumission.

Dans le cas de demandes multinationales, le document doit comporter le nom, le titre et la signature d'un responsable de chaque État partie soumissionnaire.

Nom : Thierry. P Nzamba Nzamba

Titre : Directeur Général de la Culture

Date : le 04 JAN. 2013

Signature : <signé>



Mis en forme : Français (France)